



FICHE DE POSTE AGENT DE PROPLETE

L'agent de propreté réalise des travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre des surfaces, locaux et équipements de la collectivité. Il est chargé de l'entretien courant des matériels et machines utilisés, mais également des procédés de décontamination et de désinfection des locaux et du matériel selon la réglementation d'hygiène et de sécurité. Il contrôle également l'approvisionnement en matériel et produits, et doit assurer la sécurité des usagers des locaux (balisage des zones glissantes...).

Missions

- Maintenir la propreté des locaux, techniques ou spécialisés (nettoyage des sols, du mobilier, des sanitaires et des cuisines)
- Dépoussiérer les surfaces, trier et évacuer les déchets courants
- Aérer les espaces
- Assurer la sécurité des utilisateurs des locaux (balisage des zones glissantes, utilisation de produits dangereux...)
- Assurer la gestion de l'approvisionnement en matériel et produits
- Nettoyer, ranger et maintenir en état le matériel à la fin des opérations
- Repérer et signaler toute anomalie ou dysfonctionnement

Qualités requises

- Être autonome, organisé et rigoureux sont des qualités indispensables à l'exercice du métier de responsable de site. Il travaille souvent seul et est ainsi garant de la bonne réalisation des opérations.
- Compétences / savoirs
- Connaissance du fonctionnement et de l'utilisation des appareils et équipements
- Maîtrise des procédures de nettoyage et de désinfection
- Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité (utilisation de produits dangereux, utilisation de machines...)
- Connaissance des gestes et postures de travail à adopter